

RSA-NSA-Micro BA - 009-2022-M32

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « RSA-NSA-Micro BA » dont la finalité est :
Etablir la liste des NSA au micro BA permet aux CD de se rapprocher de la chambre d'Agriculture pour récupérer les ressources

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification : Nom, prénom, adresse
- Information d'ordre économique et financière : Régime fiscal
- NIR

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 5 ans, à compter du 01/12/2021

L'accès aux données est réservé aux Conseils Départementaux

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : oui

- Droit de rectification : oui
 - Droit d'opposition : oui
- aux données qui vous concernent.

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**